



## AGENCE DEPARTEMENTALE DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT

### Conseil d'Administration

Séance du 13 Avril 2023

#### DELIBERATION N°2023/18

*Extrait de la réunion* du 13 avril 2023 à 9 h30, organisée à l'ADHL à Nîmes

---

#### ETAIENT PRESENTS ET ONT PRIS PART AU VOTE :

##### **Pour le Collège des Conseillers Départementaux : 5 votants**

Christian BASTID, Denis BOUAD, Rémi NICOLAS, Philippe RIBOT, Christophe SERRE

Excusés : Maryse GIANNACINNI, Françoise LAURENT-PERRIGOT, Julien PLANTIER

##### **Pour le Collège des membres associés : 3 votants**

Laurence BARDUCA-FAUQUET, Marc LARROQUE, Sylvie NICOLLE

Excusé : Vincent BOUGET

##### **Pour les représentants des Collectivités Territoriales : 1 votant**

Carole SOLANA,

Excusée : Amal COUVREUR

#### ETAIENT PRESENTS SANS PRENDRE PART AU VOTE :

Paierie Départementale : Cheffe de service comptable Christine MAZIERE (EXCUSEE),  
Inspecteur des Finances Publiques Nicolas SAUZET

Personnel de l'Agence Départementale de l'Habitat et du Logement : Magali MONTICELLI,  
Nicolas JEANNET, Jean Paul RIVIERE, Baya DJAHNIT, Sindy PARGUEL, Nathalie  
DUMETIER

## OPAH BEAUCAIRE TERRE D'ARGENCE

---

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1412-1, L.1412-2, L.2221-2 à L.2221-10, R.2221-1 à R.2221-26, R.2221-53 à R.2221-62,

**Vu** la délibération n°4 du Conseil départemental du Gard en séance plénière du vendredi 18 novembre 2022 créant l'Agence départementale de l'habitat et du logement sous la forme d'un établissement public administratif et approuvant ses statuts,

**Vu** les statuts de l'Agence, notamment l'article 3 définissant ses missions et indiquant parmi celle-ci :

- l'animation et la mise en œuvre de la stratégie départementale en matière de développement de l'offre de logements, le soutien et l'accompagnement des porteurs de projets en vue de la construction, de l'adaptation ou de la rénovation de logements et la veille foncière en vue de l'émergence de nouveaux projets ;
- la mise en œuvre des programmes d'intérêt général d'amélioration (PIG) de l'habitat ayant pour objectif l'amélioration des conditions d'habitat dans des ensembles d'immeubles ou de logements dans les conditions définies par ces derniers
- L'instruction et l'analyse pour le compte du département des demandes d'aides et/ou l'octroi d'aides s'inscrivant dans le cadre de programmes ou dispositifs nationaux ou locaux pilotés/mis en œuvre par le Département ou l'Etablissement aux propriétaires/bailleurs/occupants (création et réhabilitation de logements sociaux, aide à l'amélioration des logements sociaux, programmes ANRU 2, ALABRI, PIG Habiter Mieux et Insalubrité...) ou à toute structure ou personne participant à la réalisation des objectifs et actions du PDALHPD relevant de l'objet de l'Etablissement;

**Vu** la note de synthèse envoyée par courriel le 05 avril 2023 aux membres du conseil d'administration,

**Vu** la délibération n°03 du Conseil départemental en date du 18 novembre 2022, adoptant le schéma départemental des solidarités sociales 2022-2027

**Vu** la délibération n°01 de l'ADHL en date du 06/01/2023, approuvant le Budget Primitif 2023

**Vu** Les pièces du dossier

**Considérant** la nouvelle proposition de convention d'OPAH multisites de la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence et son intérêt sur l'amélioration de l'Habitat sur ce territoire.

**Considérant que** cette mission répond également à l'orientation n°4 « Un logement pour tous » du schéma départemental des solidarités sociales.

**DELIBERE**

**ARTICLE 1 :**

Monsieur le président de l'Agence Départementale est autorisé à signer, au nom et pour le compte de l'Agence Départementale de l'Habitat et du Logement, la convention d'OPAH multisites de la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence

**Le quorum de la moitié des membres titulaires étant atteint,**

**Résultat du vote : 9 POUR VOTE A L'UNANIMITE, adopté**

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, CS 88010, 30941 Nîmes cedex 09, qui peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ANNEXE :**

---

Convention d'OPAH multisites de la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**LE PRESIDENT,**

  
Christian BASTID

Acte rendu exécutoire compte tenu de :  
- la publication le :  
- l'affichage le :  
- la transmission au représentant de l'Etat le :

